

Secrétariat général LE MERCREDI 5 SEPTEMBRE 2007

1066

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la cafétéria de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 5 septembre 2007, à 20 h 15, laquelle sont présents:

Gilles Gignac
Louis-Georges Désaulniers
Raymond Ménard
Sylvain Léger
Michel Dambremont
Cécile Gauthier
Dominique Brière
Sylvie Hébert
Claude Auger

Joanne Mayer Alexandre Iracà Michel Tardif Jean-Marc Lavoie Luc Maurice Claude Benoît Lucie A. Périard Gilles A. Legault

Madame la commissaire Louise Vallières a motivé son absence. Monsieur le commissaire Jacques D'Aoûst est absent.

Les représentants du comité de parents :

Sylvain Charron Marc Beaulieu

sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Assistent également à la séance :

Pierre Daoust, directeur général Line Allaire, secrétaire générale Lucie Blais, agente d'administration Jasmin Bellavance, agent de communication

Mot du président

Le président déclare la séance ouverte. Il souhaite une très bonne année scolaire à l'ensemble des intervenants du milieu scolaire. Il mentionne qu'il sollicitera un nouveau mandat lors des élections scolaires du 4 novembre 2007.

Parole au public :

Madame Lorraine Briand, présidente du conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X fait part de ses commentaires à l'égard de l'ajout de ressources à l'école Sacré-Cœur (P).

Parole aux commissaires

Madame la commissaire Cécile Gauthier remercie les commissaires pour sa nomination à titre de médaillée d'argent de l'Ordre du mérite scolaire de la FCSQ. Elle informe les membres de la décision de la Ville de Gatineau d'ajouter un brigadier adulte à la fin des travaux sur le pont Brady. Elle sollicitera un nouveau mandat le 4 novembre prochain.

Monsieur Sylvain Charron, représentant du comité de parents, informe les membres du report de la conférence de presse prévue pour le lancement du programme Québec en forme (CAL Petite-Nation).

Monsieur le commissaire Luc Maurice fait part de ses préoccupations à l'égard de l'ajout de ressources dans certains établissements. Il souligne le travail de M. Paul Gagnon et de toute l'équipe responsable de l'activité échange France-Québec, à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, qui en est à sa 20^e année. Il ne sollicitera pas de nouveau mandat lors du prochain scrutin scolaire.

Monsieur le commissaire Raymond Ménard souligne l'importance de mettre en valeur les projets de partenariat. Il sollicitera un nouveau mandat lors du prochain scrutin scolaire.

Madame la commissaire Joanne Mayer était présente au lancement officiel des travaux de la cour de l'école du Sacré-Cœur, le 4 septembre 2007. Elle sollicitera un nouveau mandat le 4 novembre prochain.



Madame la commissaire Lucie A. Périard souhaite une bonne année scolaire et de bons succès aux élèves. Elle était présente à la conférence donnée par monsieur Sylvain Boudreau.

Monsieur le commissaire Dominique Brière souhaite une bonne année scolaire à l'ensemble des intervenants du milieu scolaire et spécialement aux personnes de l'école Notre-Dame-de-la-Garde. Il sollicitera un nouveau mandat le 4 novembre prochain, dans la circonscription no. 9.

Monsieur Marc Beaulieu, représentant du comité de parents, fait part de ses commentaires à l'égard de l'ajout de ressources à l'école Sacré-Cœur (P). Une invitation est lancée aux parents à participer en grand nombre à l'assemblée générale de leur établissement.

Monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie souhaite de bons vœux pour la nouvelle année scolaire. Il sollicitera un nouveau mandat dans la circonscription no. 13 (Masson).

Monsieur le commissaire Claude Benoît souhaite une bonne année scolaire. Il sollicitera un nouveau mandat lors du prochain scrutin dans la circonscription no 5.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2007

RÉSOLUTION 2 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le procès-verbal du conseil des commissaires du 6 juin 2007 soit adopté et que la secrétaire générale soit exemptée d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

<u>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</u>

Nouvelles de la FCSQ : l'importance de la démocratie scolaire et le résultat du sondage mené auprès des parents par Léger Marketing à l'égard des services rendus par les commissions scolaires.

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSOLUTION 3 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 131 (2006-2007) ayant pour titre : «Demande pour le départ du directeur général» ;

Attendu les discussions qui ont eu lieu entre le président et le directeur général à ce sujet;

Attendu les discussions tenues lors du comité de travail du conseil des commissaires du 15 août 2007;

Attendu l'entente de principe intervenue entre le directeur général et le président relativement, entre autre, à un nouveau contrat de travail à être signé par les deux parties conformément à ladite entente ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE l'ancien contrat de travail du directeur général (résolution 196 (2002-2003)) soit annulé ;



QUE le conseil des commissaires entérine le nouveau contrat de travail signé par le président, monsieur Alexandre Iracà, et le directeur général, monsieur Pierre Daoust, le tout en conformité avec les termes du projet d'entente intervenu entre la Commission scolaire et le directeur général le 12 juillet 2007, lequel est annexé au nouveau contrat de travail de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS -MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL - PÉRIODE ESTIVALE 2007 - ACCEPTATION

RÉSOLUTION 4 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 132(2006-2007) ayant pour titre : «Mandat de gestion au directeur général - période estivale 2007» ;

Attendu les termes des rapports produits par le directeur général;

Attendu les discussions lors du comité de travail du mercredi 29 août 2007 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE les documents ayant pour titre : «Rapport du directeur général, monsieur Pierre Daoust – période du 7 juin au 3 juillet 2007 – le mercredi 4 juillet 2007» et «Rapport du directeur général au conseil des commissaires – période du 5 juillet au 24 août 2007» soient acceptés tels que rédigés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR: Claude Benoît, Michel Dambremont, Cécile Gauthier, Gilles Gignac,

Sylvie Hébert, Alexandre Iracà, Gilles A. Legault, Sylvain Léger, Luc Maurice, Joanne Mayer, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Michel

Tardif

CONTRE : Claude Auger, Louis-Georges Désaulniers

ABSTENTIONS : Jean-Marc Lavoie, Dominique Brière

CAMPAGNE RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE - MOIS DE LA MARCHE EN OUTAOUAIS

RÉSOLUTION 5 (2007-2008)

Attendu que l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais ainsi que le programme Kino-Québec et l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, invitent la Commission scolaire à promouvoir la campagne provinciale Rendez-vous d'automne (Mois de la marche en Outaouais) ;

Attendu que l'objectif de cet événement est d'encourager l'ensemble de la population à profiter de ce temps de l'année pour pratiquer une activité physique ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles A. Legault ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées encourage le monde du milieu scolaire à profiter de l'automne pour bouger et à pratiquer une activité physique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SCRUTIN SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2007- RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT ET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION – MODIFICATION AU TAUX HORAIRE – AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 62 (2006-2007)

RÉSOLUTION 6 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 62 (2006-2007) ayant pour titre : «Élections scolaires – scrutin de novembre 2007 – rémunération du président et de la secrétaire d'élection» ;



Attendu les modifications apportées au Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral le 1^{er} avril 2007 (L.R.Q., c. E-3.3, a. 137 et 549, par. 1°);

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE le taux horaire de la rémunération du président et de la secrétaire d'élection (directrice-adjointe) soit modifié comme suit :

Président d'élection : 36,71 \$ de l'heureSecrétaire d'élection : 26,84 \$ de l'heure

QUE la résolution 62 (2006-2007) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SCRUTIN SCOLAIRE DU 4 NOVEMBRE 2007 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

RÉSOLUTION 7 (2007-2008)

Attendu les termes de l'article 2 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., C.E-2.3);

Attendu que le prochain scrutin scolaire aura lieu le dimanche 4 novembre 2007;

Attendu les termes de l'article 30 de la Loi sur les élections scolaires relatif à la fixation, par la commission scolaire, du tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

Attendu que ledit tarif ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale (L.R.Q., C.E-3.3);

Attendu les termes du règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral (décret 499-2001 du 2 mai 2001);

Attendu les termes du règlement modifiant le règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral (L.R.Q. c.E-3.3, aa. 137 et 549, par. 1°);

Il est proposé par monsieur le commissaire Gilles Gignac ;

QUE le tarif de la rémunération du personnel électoral relatif au scrutin scolaire du dimanche 4 novembre 2007 soit fixé comme suit :

Réviseur d'une commission de révision	. 16,45 \$/h
Personne désignée	
Scrutateur (jour du scrutin)	15,09 φ/II
Scrutateur (vote par anticipation)	
Secrétaire du bureau de vote (jour du scrutin)	14 20 ¢/h
Secrétaire du bureau de vote (jour du scrutiir)	
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	. 14,50 φ/11
(jour du scrutin et vote par anticipation)	. 16,45 \$/h
Préposé à l'accueil (vote par anticipation et jour du scrutin)	
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	
(vote par anticipation et jour du scrutin)	. 12,87 \$/h
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	, ,
(vote par anticipation et jour du scrutin)	. 12,87 \$/h

<u>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</u>

PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL CADRE 2007-2008 - MODIFICATIONS

RÉSOLUTION 8 (2007-2008)

Attendu les termes de la résolution 99 (2006-2007) ayant pour titre : «Organisation administrative du personnel cadre 2007-2008 -adoption» ;

Attendu les termes de la résolution 100 (2006-2007) ayant pour titre : « Plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008- adoption» ;

Attendu que durant la période estivale 2007, le directeur général, en vertu des termes de la résolution 132 (2006-2007) ayant pour titre : «Mandat de gestion au directeur général pour la période estivale 2007», a procédé à des modifications au plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008, le tout tel que mentionné dans son rapport du mercredi 4 juillet 2007 ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008 ;

Il est proposé par madame la commissaire Joanne Mayer;

QUE le plan d'effectifs du personnel cadre 2007-2008 soit modifié comme ci-après énoncé:

- remplacer le nom de madame Sandra Laroche (démission) par celui de monsieur Jean Roy (poste temporaire) à l'école du Sacré-Cœur (G) (50%) ainsi qu'aux centres La Cité et le Vallon (50%), à titre de directeur adjoint ;
- remplacer le nom de madame Julie Fleurant (congé sans solde) par celui de monsieur Daniel Bellemare (poste temporaire) à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (100%), à titre de directeur adjoint ;

QUE la résolution 100 (2006-2007) soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :

POUR: Claude Benoît

Claude Benoît, Michel Dambremont, Cécile Gauthier, Gilles Gignac, Sylvie Hébert, Alexandre Iracà, Gilles A. Legault, Sylvain Léger, Luc Maurice, Raymond Ménard, Lucie A. Périard, Michel Tardif, Louis-Georges Désaulniers, Jean-Marc Lavoie, Dominique Brière

CONTRE: Claude Auger **ABSTENTION**: Joanne Mayer

BONI FORFAITAIRE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2006-2007

RÉSOLUTION 9 (2007-2008)

Attendu les termes des articles 24, 25, 26 et 27 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Ile de Montréal, lesquels prévoient qu'un boni forfaitaire peut être accordé au directeur général afin de souligner l'excellence de son travail ;

Attendu l'évaluation du directeur général effectuée par le conseil des commissaires et par le comité d'évaluation du rendement du directeur général 2006-2007 ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 29 août 2007 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QU'aucun boni forfaitaire soit accordé au directeur général, monsieur Pierre Daoust, pour l'année scolaire 2006-2007.

Madame la commissaire Joanne Mayer demande le vote secret.



Mesdames Line Allaire et Lucie Blais agissent à titre se scrutatrices.

Le résultat du vote :

POUR: 11

CONTRE: 5

ABSTENTION: 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le commissaire Luc Maurice quitte son siège. Il est 21 h 32.

DIVERS: Résultats scolaires

Monsieur le commissaire Louis-Georges Désaulniers fait part de ses commentaires suite à l'article portant sur les résultats des élèves de la CSCV aux épreuves de juin 2006. Il sollicitera un nouveau mandat le 4 novembre prochain. Il souligne la qualité du travail accompli par monsieur le commissaire Alexandre Iracà, à titre de président.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 10 (2007-2008)

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Dambremont ;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 3 octobre 2007, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 40.

*Alexandre Iracà,*Président du conseil des commissaires

Line Allaire, Secrétaire générale

CC 070905